



Contrat afpr sans rémunération?

Par **mathieupaul15**, le **31/03/2009** à **11:37**

Bonjour tout le monde,
Je me permet de poster sur ce site car je ne trouve aucun cas similaire au mien pour le moment, je dis ça car mes problèmes ont un rapport avec la fusion Pole-Emploi et je pense que je ne vais pas être le seul.
Voilà donc deux mois que je suis en place dans une société par un contrat AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement), je suis en formation interne pendant trois mois mais point de vue rémunération je dépends durant cette période du Pole-Emploi.
A cause de la fusion, ayant inclus de nouvelles procédures sur ce type de contrat, la saisie des dossiers étant retardée, je me retrouve sans ressources aujourd'hui!
Quelqu'un pourrait-il m'indiquer les démarches qui se proposent à moi pour activer les choses très rapidement? car je ne peux plus assumer financièrement quoi que se soit.
Je remercie d'avance toutes les personnes qui pourront m'aider ou me donner leurs avis.
Bonne continuation à vous.

Par **mathieupaul15**, le **23/04/2009** à **17:49**

Pour ceux que ça interesse,
Suite à mon histoire, je viens vous expliquer après.
En fait, vu que ma situation empirée quotidiennement, j'ai pété mon câble comme on dit, et j'ai posé une demande de congé indéterminée à mon patron le temps de bouger le "pole-emploi" et que ma situation soit réglée.
Je me suis donc présenté à l'ANPE, pour rencontrer la directrice d'agence (vu que les autres employés sont des experts pour ne pas répondre aux questions et mettre la faute sur le dos de quelqu'un d'autre) bref, elle m'a reçu avec un beau discours de politicien, avec les retards causés par fusion blabla blabla, jusqu'à ce que je lui dise, c'est bien beau de faire votre maximum mais ça ne va pas remplir mon estomac !!
Du coup elle a commencé à rejeter la faute sur mon patron qui a soit disant été trop presser de vouloir mettre le contrat en place !!!
Excellent un reproche parce qu'il crée des emplois ;)
Enfin, elle m'a dit

qu'il n'y avait que 2 possibilités:rn-attendre que ma situation soit réglée (càd dossier enregistré à 100%)rn-ou que mon patron mette en place un indemnité de stage (ce qu'il n'est pas obligé de faire)rnna passage il l'a fait, ms mon dossier n'a pas avancé pour autant, alors j'ai du contacter directement le directeur régional du pôle emploi, et comme par hasard l'après midi même tout est rentré dans l'ordre (indemnités, dossiers...) et j'ai reçu je ne sais combien de coup de téléphone de la part des différentes personnes responsables de mon dossier pour s'excuser !!!!rnEn résumé: IL FAUT GUEULER A LA DIRECTION !!!!

Par **sophie**, le **26/04/2010 à 17:16**

Bonjour à tous rnrnEst ce que tu pourrai m'adresser l'adresse du directeur régionale de pôle emploi; J e suis à peu près dans la même situation que toi et je galère beaucoup! Merci d'avance

Par **clémentine**, le **14/12/2010 à 16:38**

Bonjour, rnrnJe m'appelle Clémentine, j'ai 20 ans et je suis actuellement dans une situation tres difficile ou je ne sais plus quoi faire!rnJe suis actuellement en AFPR depuis le 27 octobre 2010, et je n'ai toujours pas eu de rémunération, nous sommes le 14 décembre, je ne touches pas d'indemnité chômage, je n'ai donc aucun revenu depuis plus de 2 mois!!!rnrnJ'ai demander au pôle emploi comment je faisais pour vivre, mais il n'ont pas su me repondre!rnrnJe suis révolté de me dire qu'ils vont tous passé un bon noël, avoir certainement des cadeaux à offrir à toutes leur famille, mais pas moi!rnrnEt ça leur passe au d'ssus d'la tête!rnrnJe suis outré de voir qu'un système qui est censé aider les gens, les sortir de la merde, ne fait finalement que les y enfoncer....dans la merde! rnrnJe suis jeune, je démarre dans le vie active, et j'ai besoin d'argent pour m'en sortir!rnrnJ'ai cru tes fort en acceptant de système de formation que cela me serai tres avantageux, mais je suis dépité que ce soit le contraire!!!rnrnJe n'sais plus quoi faire avec Pôle Emploi, ils me sorte par les yeux!rnrnSi vous avez une solution, ou que vous êtes dans le meme cas que moi, donner moi vos idées svp!!! rnrnMerci et bon courage a tous! rnrnClémentine

Par **P.M.**, le **14/12/2010 à 17:17**

Bonjour,rnJe pense que vous pourriez vous inspirer des démarches accomplies par le premier intervenant auprès du directeur de l'agence puis ensuite du directeur régional...

Par **Clementine**, le **21/12/2010 à 09:57**

Bonjour, rnrnPOuvez vous me dire comment contacter la direction régional, si vous avez les coordonnées, ou comment les obtenir???rnMerci.rnrnClémentine

Par **P.M.**, le **21/12/2010** à **12:02**

Bonjour,rnVous devriez pouvoir le obtenir par votre agence ou [le site Pôle Emploi](#)

Par **frouiette**, le **27/02/2013** à **07:07**

bonjours donc si je comprend bien vous etes en stage et vous ne toucher rien galere !! mon marie doit commencer un meme stage ca fait peur rnrnet vous devez toucher combien pour le stage de 450 heure ? car moi pour mon mari on viens de nous dire qu'il a droit a rien pourtant il a aucune ressource

Par **frouiette**, le **27/02/2013** à **07:08**

bonjours donc si je comprend bien vous etes en stage et vous ne toucher rien galere !! mon marie doit commencer un meme stage ca fait peur rnrnet vous devez toucher combien pour le stage de 450 heure ? car moi pour mon mari on viens de nous dire qu'il a droit a rien pourtant il a aucune ressource

Par **frouiette**, le **27/02/2013** à **07:20**

pour tout vous dire on a ete a pole emploi il nous on dit oui il va toucher un ti quelque chose apres au patron il on dit non apres il l'on rapeler en disant que oui et hier on nous a reedit que non a pole emploi connaisse meme pas les contrat de ces stage rnsi quequ'un a deja fait ce stage avant contrat cdd de 450 heures merci de nous expliquer commen cela fonctionne au niveau paiement